



MAISON FAMILIALE RURALE DE LA DOMBES

Antenne du CFA Régional des MFR

Etablissement privé de formation par alternance conventionné par l'Etat

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



LETTRE D'INFORMATION AUX FAMILLES

Montluel, le 16 mars 2020

Chers parents,

Comme vous le savez, ce samedi 14 mars 2020, conformément aux déclarations télévisées du Premier Ministre, la France est passée en stade 3 afin de lutter contre la propagation du virus Covid 19 : fermeture "jusqu'à nouvel ordre" de "tous les lieux recevant du public non indispensables à la vie du pays". Nous passons donc à une stratégie qui va fortement impacter notre quotidien et pour cela, il faut nous préparer et nous coordonner dans l'intérêt de tous. En effet, il est nécessaire d'assurer le suivi pédagogique de vos jeunes.

1) L'enseignement à distance

Pour cela, la procédure d'enseignement à distance a été activée vendredi 13 mars 2020, les consignes ont été données à l'ensemble des classes présentes sur le site :

Chaque jour, à partir de 8h30, les formateurs des matières vont déposer leurs contenus (cours, exercices, travaux à rendre) qui étaient prévus dans la journée. Les élèves seront avertis du dépôt par leur responsable de classe quotidiennement.

Chaque jeune a un accès à l'IENT pour visualiser son planning, les contenus, le travail à faire. Si votre enfant a perdu ses codes, il faudra le signaler par mail au secrétariat de l'établissement auquel est rattaché votre jeune et ne pas oublier de mettre en copie le deuxième secrétariat du site et ce au plus vite :

--mfr.saulsaie@mfr.asso.fr
--mfr.dombes@mfr.asso.fr

Il est impératif que votre enfant soit en possession d'une adresse mail, si ce n'est pas le cas, il faudrait prévoir d'en créer une et transmettre l'information rapidement.

Afin d'éviter toute situation de décrochage, il est important que les liens soient préservés en communiquant les difficultés, les questions par rapport un exercice par mail. Vous trouverez en pièce jointe le document que nous vous avons remis lors des réunions de rentrée « comment communiquer avec la MFR »

Les services pédagogiques sont tous en télétravail ce jour et les premiers échanges ont déjà lieu.

2) Les stages

Concernant les stages, nous avons quelques questions qui nous parviennent :

Les élèves peuvent-ils se rendre en formation dans l'entreprise (Stage ou apprentissage) ?

Oui sauf si la nature de leur formation les met en contact avec des personnes âgées ou fragiles face au Covid-19 (stages en milieu hospitalier, EHPAD, maternités...). S'agissant des stages qui s'exercent dans un pays étranger, ils doivent être interrompus dans l'attente d'un contact avec la structure d'accueil pour connaître les mesures prises par le pays (ou la région ou la ville selon les pays) d'accueil.

Il convient de voir directement avec la structure de stage en fonction de l'activité, des transports à prendre pour s'y rendre, des contacts entre salariés, les mesures d'hygiène indispensables prévues...

Pour l'apprenti plus spécifiquement, quelles sont les règles au sein de l'entreprise ?

L'apprenti est censé se rendre dans l'entreprise dans tous les cas, y compris sur les semaines initialement prévues au CFA, qui doit donner les moyens de suivre la formation à distance si cela s'avère possible (local, équipement informatique). Si l'entreprise ne peut pas, il pourra rester à son domicile, avec l'accord de l'entreprise. L'apprenti est éligible au chômage partiel comme les autres salariés. Dans tous les cas, c'est l'entreprise qui décide des modalités d'organisation du travail. Le CFA continuera à percevoir le coût au contrat (sans minoration).

Que va-t-il se passer pour les élèves qui devaient effectuer une période de formation en milieu professionnel (PFMP) dans un établissement ne pouvant plus les recevoir (EPHAD, ...) alors même que cette PFMP est nécessaire dans le cadre de leur certification ?

Pour les élèves scolarisés en première année de CAPA, en classe de première de baccalauréat professionnel et en première année de BTSA dont la période de stage est prise sur la scolarité et qui serait annulée : Il est possible, de reporter les semaines qui n'auront pas été effectuées soit en juin/ début juillet 2020 ou à la rentrée scolaire 2020. Pour les élèves scolarisés en deuxième année de CAPA, en classe de terminale de baccalauréat professionnel et en 2ème année de BTSA dont la période de stage est prise sur la scolarité et qui serait annulée : Les élèves qui n'auront pas pu suivre l'intégralité des PFMP pour la session d'examen 2020 seront étudiés en lien avec la DRAAF. En effet, conformément à l'article L.124-15 du code de l'Éducation, la non-complétude des PFMP liée au contexte sanitaire actuel ne saurait être un argument opposable à l'obtention de leur diplôme. Dans les deux cas, il faut veiller à assurer la continuité pédagogique.

3) Journée portes ouvertes

Les portes ouvertes prévues le samedi 21 mars de 9h00 à 17h00 n'auront pas lieu.

Concernant les rendez-vous d'inscription prévus, les dossiers seront envoyés par mail avec un retour par mail par les secrétariats.

4) Les conseils de classe / bulletins

Les évaluations de vos jeunes, les rapports sont maintenues à distance. Il est prévu que les formateurs continuent de les noter et d'entrer les notes dans l'ient.

C'est pourquoi, les jeunes auront des travaux à rendre avec :

-la date à laquelle le jeune doit retourner son travail

-les mails des destinataires qui corrigeront le travail avec le responsable en copie.

A ce jour et pour l'instant, seul le service administratif fonctionne physiquement à la Maison Familiale, les horaires d'ouverture seront :

8h30-12h00 / 13h30-17h00

Dans le cas d'une fermeture complète, il faudra communiquer avec nous par mail.

5) Pension

Des parents m'interrogent déjà sur le remboursement de la pension. Vous comprendrez qu'il s'agit là d'une décision de Conseil d'administration et que pour l'instant nous ne pouvons pas nous réunir sur ce sujet afin de statuer. C'est pourquoi, les prélèvements, virements, règlements pour les mois de mars et avril doivent poursuivre. Dans le cas d'un remboursement, nous procéderons bien évidemment à la régularisation des comptes familles.

Voici les premières décisions qui ont été prises vendredi et les nouvelles de ce jour que je souhaitais vous communiquer.

Je tiens à tous vous remercier pour votre compréhension et vous prie, d'agréer, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.

La Directrice,
Véronique PAGE

